



**OÙ EN EST LA BELGIQUE
DANS LA MISE EN ŒUVRE
DES ODD ?**

.be



**LE DEUXIÈME EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE DE LA BELGIQUE
EN BREF / 2023**

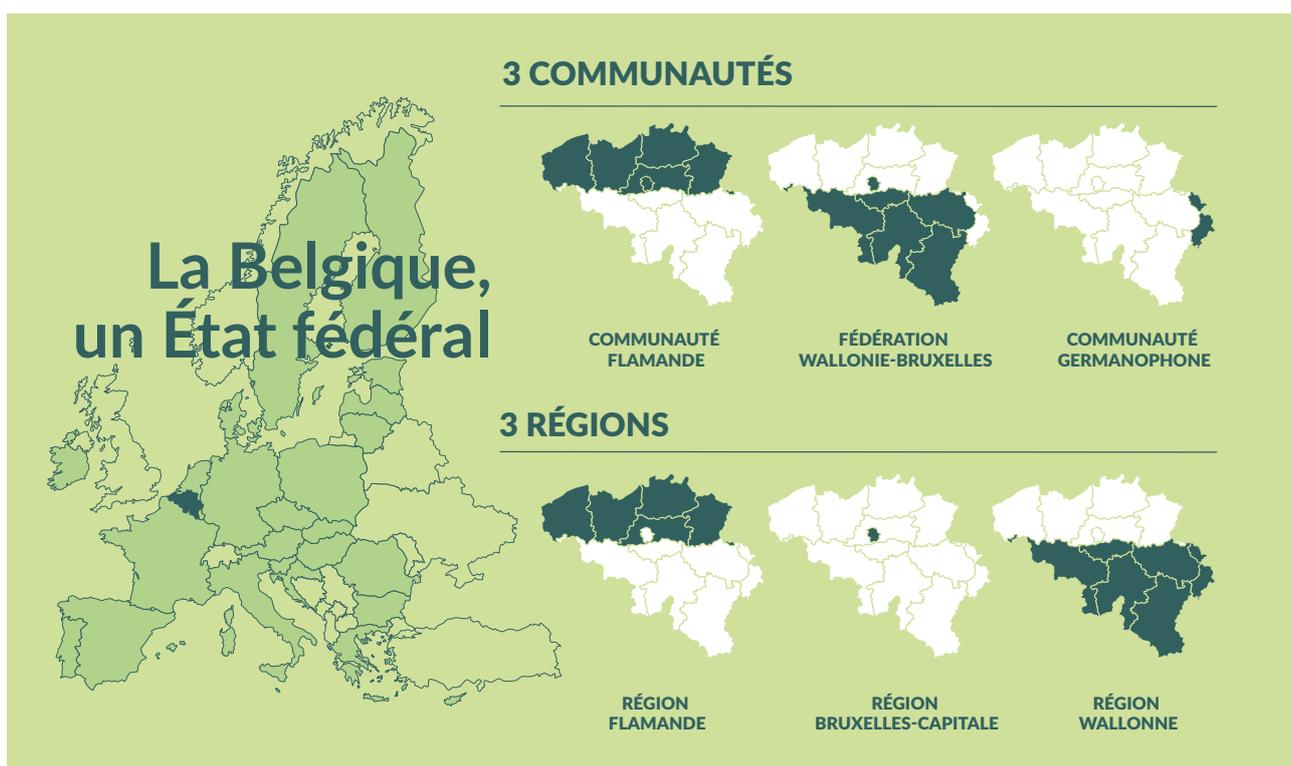
Cette brochure donne un aperçu d'un nombre d'éléments du deuxième Examen National Volontaire (ENV) de la Belgique publié en 2023.

Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des actions entreprises par les différentes autorités en Belgique pour contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Par ODD, un certain nombre d'exemples d'un ou plusieurs gouvernement(s) sont mis en évidence. Cela ne signifie pas que les autres administrations en Belgique ne prennent pas de mesures dans ces domaines.

Le rapport de l'Examen National Volontaire et ses annexes fournissent une vision complète de toutes les actions.

01 INTRODUCTION

La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions. L'administration du pays est assurée par diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres. L'État fédéral, les communautés et les régions sont juridiquement égaux, mais sont compétents dans des domaines différents.



En 2023 la Belgique a soumis un deuxième Examen National Volontaire (ENV) auprès des Nations Unies pour réitérer son engagement en faveur du multilatéralisme et du développement durable. Depuis l'adoption du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), les différents gouvernements belges se sont appropriés les enjeux et les ont traduits dans leurs politiques, mobilisant la société civile et le secteur privé.

Le rapport complet présente les progrès accomplis depuis le premier ENV (2017) ainsi que les défis à relever, et vise à mobiliser toutes les parties prenantes pour accélérer la mise en œuvre des

Objectifs de Développement Durable (ODD). Tous les gouvernements en Belgique contribuent également à la réalisation des ODD via des actions internationales pour un développement durable mondial.

Cet ENV est le résultat d'une co-création par les différents gouvernements belges (fédéral et entités fédérées), les autorités locales ainsi que la société civile et le secteur privé. Le processus de rédaction de cet ENV a commencé en mai 2022 et le rapport final a été validé le 15 mai 2023 par la Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD).

02

MESSAGES PRINCIPAUX

L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DE LA BELGIQUE : UN PROCESSUS COLLABORATIF

La décision de présenter un deuxième ENV émane d'un engagement de longue date de la Belgique fédérale en faveur du multilatéralisme et du développement durable. Depuis 2007, le développement durable est ancré dans la Constitution belge, stipulant que les niveaux de pouvoir poursuivent les dimensions sociale, économique et environnementale dans leurs compétences.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD requiert une approche *whole of society* et, outre les autorités, d'autres parties prenantes, la société civile et le secteur privé se sont eux aussi mobilisés autour de l'Agenda 2030.

Le processus du deuxième examen est le reflet de cette approche *whole of society*. Ce rapport conjoint est le résultat de la coopération entre les différents niveaux de pouvoir et les parties prenantes, et résume comment ces différents niveaux de pouvoir au

sein de la Belgique fédérale contribuent à l'Agenda 2030 et aux ODD. Depuis le dernier ENV de 2017, la Cour des comptes a également réalisé un rapport relatif à la mise en œuvre, au suivi et au rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (*Preparedness Review*).

De manière à rendre le processus le plus inclusif possible, le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a été chargé de coordonner l'implication de divers groupes sociétaux : organisations d'employeurs, syndicats, associations, secteurs des sciences et de la recherche, de la jeunesse et incluant le principe « *Leave No One Behind* ». Leur implication s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, leur contribution sur la mise en œuvre des ODD a été recueillie. Dans un second temps, un avis commun des différents conseils consultatifs a été demandé sur le projet de rapport.

Vous retrouverez l'intégralité des contributions de l'ensemble des acteurs qui ont participé au processus (autorités et groupes sociétaux) sur sdgs.be.

FORCES, DÉFIS ET POLITIQUES

En Belgique, les gouvernements jouissent d'une position de départ privilégiée, notamment en raison d'un cadre institutionnel solide en matière de développement durable. Forts d'une économie bien développée, d'un enseignement de qualité et d'une inégalité de revenus relativement faible, nous avons la possibilité d'élaborer et de financer des initiatives de développement durable, que ce soit en interne ou en externe.

En menant des actions sur la scène internationale, les gouvernements que compte la Belgique contribuent à la réalisation des ODD à l'étranger. Le développement durable mondial passe depuis longtemps par un engagement commun : la promotion et la protection des droits humains, un multilatéralisme efficace et inclusif, la solidarité internationale, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités. Cet engagement a notamment pris tout son sens dans la réponse belge à la pandémie de COVID-19, dans le sixième mandat belge au Conseil de sécurité de l'ONU en 2019-2020 ainsi que dans sa position par rapport à la sécurité climatique et à la présence des enfants dans les conflits armés. Le rôle de la Reine Mathilde en tant qu'Ambassadrice des ODD en est également un bel exemple.

Le deuxième ENV démontre que les autorités en Belgique ont adopté de nombreuses politiques et initiatives qui peuvent contribuer positivement aux ODD, mais il reste de nombreux défis à relever.

Les statistiques nationales prouvent que le temps presse. En 2022, la Belgique était en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour seulement 20 des 51 indicateurs examinés. Dans l'annexe de cet ENV consacrée aux indicateurs, vous découvrirez l'évolution des données relatives à ces indicateurs depuis 2000, aux niveaux national et régional.

Les enjeux importants affectant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont entre autres les impacts liés à la crise du COVID-19, thématique du Forum Politique de Haut Niveau (High Level Political Forum) de cette année, mais aussi l'insécurité géopolitique croissante, la crise climatique et la perte de biodiversité, les inégalités sociales, les liens entre numérisation et développement durable, le rôle central de l'éducation. Ces enjeux sont par ailleurs susceptibles d'offrir des opportunités qu'il convient de saisir.

Dans leurs contributions, les groupes sociétaux demandent surtout plus de cohérence dans la manière dont les différents niveaux de pouvoir suivent la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles. Cela comprend une plus grande attention à la cohérence interne des politiques belges, mais aussi à la cohérence dans les contextes européen et international dans la mesure où la Belgique a un important impact économique, écologique et social au-delà de ses frontières.

Cet ENV démontre que les autorités en Belgique et acteurs belges ont pour engagement de continuer à se mobiliser pour les ODD en poursuivant et en intensifiant les efforts existants en faveur de la Décennie d'action pour le développement durable, répondant ainsi l'appel du Secrétaire général des Nations Unies.



03

PROCESSUS

05.05.2022
LANCEMENT

01

Les ministres en charge du développement durable des autorités belges fixent les modalités de coordination, activent le groupe technique et envoient la candidature pour l'Examen National Volontaire à l'ONU.

Le groupe technique élabore un plan d'approche (processus, calendrier, implication des parties prenantes) et le canevas pour la contribution des différentes autorités et des groupes de la société civile

02

05 > 07/2022
ELABORATION DU PLAN D'APPROCHE

07.2022
APPROBATION DU PLAN D'APPROCHE ET COLLECTE DES DONNÉES

03

Les ministres approuvent le plan d'action et envoient des demandes de contributions aux groupes sociétaux via le Conseil fédéral du développement durable

Le groupe technique compile les contributions des autorités, y compris les autorités locales. Discussion des contributions des groupes sociétaux lors du SDG Forum (04.10.2023)

04

07 > 10/2022
CONTRIBUTIONS DES AUTORITÉS ET DES GROUPES SOCIÉTAUX

10.2022 > 01.2023
PHASE DE COMPILATION ET SYNTHÈSE

05

Le groupe technique compile et synthétise les contributions pour un rapport synthétique

Les ministres valident le projet de rapport et le soumettent à un avis conjoint des organes consultatifs

06

13.02.2023
VALIDATION DU PROJET DE RAPPORT

02 > 04.2023
ELABORATION DES MESSAGES CLÉS ET DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION

07

Le groupe technique prépare les messages clés, complète les textes, prépare une brochure et une vidéo.

Le groupe technique adapte le projet de rapport suite à l'avis rendu par le CFDD le 14/04/2023

08

04.2023
TRAITEMENT DE L'AVIS CONJOINT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

05.2023
VALIDATION DES MESSAGES CLÉS ET DU PROJET DE RAPPORT

09

Les ministres valident le projet de rapport, les messages clés et le matériel de communication

Finalisation des documents, envoi à l'ONU, publication sur sdgs.be

10

06.2023
FINALISATION ET PUBLICATION DU RAPPORT

07.2023
PRÉSENTATION AU HIGH LEVEL POLITICAL FORUM

11

04 POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

4.1.

Intégration des ODD

Tous les gouvernements en Belgique se sont engagés dans le cadre de leurs propres compétences envers l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Le **gouvernement fédéral** a approuvé en 2021, un nouveau *Plan Fédéral de Développement Durable* comprenant près de 240 mesures. Par ailleurs, depuis 2021, tous les membres du gouvernement fédéral sont tenus de présenter annuellement leur contribution aux ODD dans leur note de politique générale.

Du côté de la Flandre, la quatrième Stratégie flamande de développement durable (VSDO4) a été approuvée en mars 2021 par le gouvernement flamand, avec Vision 2050 comme boussole à long terme et Vision 2030 comme focus. Pour la mise en œuvre, des efforts sont faits, entre autres, sur sept priorités de transition.

La **Communauté française** a développé une stratégie, suite à un décret approuvé du 1^{er} juillet 2021, qui se concrétise dans un plan transversal de la transition écologique avec des objectifs délimités et ambitieux.

La **Région de Bruxelles-Capitale** intègre des projets de développement durable dans ses objectifs opérationnels et assure le suivi des actions liées aux ODD deux à trois fois par an. Le Plan Régional de Développement Durable comprend les priorités de développement. Les plans sectoriels régionaux sont liés aux ODD.

Depuis 2013, le gouvernement wallon dispose d'un décret intégrant le développement durable au niveau institutionnel. La troisième stratégie

wallonne de développement durable interconnecte les politiques sectorielles, en dotant la Wallonie d'objectifs mesurables à l'horizon 2030 liés aux ODD, formant un cap clair.

Le Concept de développement régional (REK) Ostbelgien Leben est le fil conducteur pour la mise en œuvre des ODD dans la Communauté germanophone. Il englobe une vision de l'avenir en tant que région économique, frontalière, éducative, solidaire et vivante. Le REK III comprend 32 projets.

4.2.

Participation des parties prenantes

L'Agenda 2030 est un agenda qui bénéficie grandement d'une approche multipartite pour impliquer tout le monde. C'est pourquoi tous les gouvernements en Belgique s'investissent dans la participation des parties prenantes, y compris pour l'élaboration de ce VNR.

Chaque année, le gouvernement fédéral organise le SDG Forum rassemblant plus de 600 participants issus de la société, du secteur privé, du monde universitaire et des autorités. Via les SDG Voices, l'Etat fédéral vise à sensibiliser un large public. Par ailleurs, l'autorité fédérale finance le développement de projets spécifiques et apporte un soutien structurel à deux plateformes de concertation d'organisations sociétales. En 2017, plus de quatre-vingts entreprises, organisations sociétales et représentants du secteur public ont signé la Charte belge des SDG pour le développement international. Le site web sdgs.be rassemble les principales initiatives.

La **Flandre** coopère avec les parties prenantes concernées dans la réalisation de nombreux plans politiques et dans la mise en œuvre des sept priorités de transition. Citons par exemple le plan

de relance Vlaamse Veerkracht, la Mobilitévisie 2040, le Vlaams Energie en Klimaatplan (VEKP), le Vlaams Actieplan Armoedebestrijding 2020-2024, le Blue Deal, le plan d'adaptation flamand et le plan de politique spatiale de la Flandre. La Flandre soutient également les collectivités locales dans des activités qui donnent corps à la politique flamande en matière de développement durable, comme par exemple la Semaine de la commune durable.

Depuis 2021, le Partenariat pour le développement durable fait office en **Wallonie** d'organe de dialogue pour les représentants d'organisations, sur le modèle des Major Groups de l'Agenda 21. Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la troisième stratégie wallonne de développement durable, à la mobilisation des parties prenantes et aux progrès de la Wallonie en matière d'objectifs de développement durable. Par ailleurs, entre 2020 et 2022, près de cent organisations (autorités locales, entreprises, secteur non marchand, etc.) ont été accompagnées gratuitement pendant un an dans leur transition vers la durabilité. À l'issue du coaching, chaque organisation dispose d'un plan ODD qui pilote les actions stratégiques pour les années suivantes.

La **Communauté germanophone** a opté pour un vaste processus participatif avec la société civile et la population lors de l'élaboration de son troisième concept de développement régional (REK III). Elle a, pour ce faire, procédé à une consultation écrite, à une discussion citoyenne, à une enquête en ligne et à des entretiens avec les représentants de conseils d'élèves.

La **Région de Bruxelles-Capitale** intègre dans son Plan Régional de Développement Durable à l'horizon 2040 les recommandations européennes pour une ville durable (Agenda urbain, Charte de Leipzig), en faisant explicitement référence aux ODD. Ceux-ci sont intégrés dans la gestion quotidienne.

4.3.

Cohérence des politiques pour le développement durable

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD en tant qu'ensemble intégré et cohérent constitue un défi. Il est important pour la mise en œuvre des ODD de s'atteler de manière équilibrée aux interactions entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux tout en évitant les impacts négatifs sur le bien-être des générations actuelles et futures à l'échelle de la planète. Le développement durable requiert donc une approche transversale ainsi qu'une vision à long terme de manière à éviter ces effets potentiellement négatifs.

4.4.

Leaving No One Behind (Ne laisser personne de côté)

Leaving No One Behind et tendre la main aux plus vulnérables est au cœur des politiques des différentes autorités en Belgique.

Dans cette transition vers le développement durable, **l'autorité fédérale** applique le principe « Leaving No One Behind » dans toute une série de domaines politiques. Il s'agit d'un thème important dans le Plan fédéral de développement durable. En outre, le gouvernement fédéral mène une politique spécifique pour rendre la transition Juste avec le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités (ODD 1). En 2022, les États généraux de la transition juste ont été annoncés au niveau fédéral. Le but est de préparer une Conférence pour une transition juste en Belgique. Leaving No One Behind est également important pour la politique étrangère, comme le montre l'engagement de la Belgique en faveur des droits des minorités, du développement des pays les moins développés, de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

Atteindre les plus vulnérables est également au cœur de la **politique flamande** en matière d'égalité des chances, d'inclusion et d'intégration. Divers domaines politiques flamands prennent des mesures et une attention structurelle est accordée à l'égalité des chances. En 2020, le plan d'action pour l'intégration horizontale et l'égalité des chances 2020-2024 a été approuvé.

REK III de la **Communauté germanophone** prend en compte les groupes vulnérables. La sécurisation et le développement des sites hospitaliers sont une tâche permanente, tout comme l'amélioration de la santé publique.

La **Région de Bruxelles-Capitale** a intégré le principe Leaving No One Behind dans ses cadres stratégiques. La Région assure la formation et le financement de services communaux et associe la société civile à l'élaboration de plans d'action. La Région tient également compte des groupes vulnérables dans les projets de développement territorial.

En **Wallonie**, l'attention portée aux citoyens les plus vulnérables est au cœur de toutes les mesures politiques régionales. Bien qu'il s'agisse d'une question transversale, la Wallonie dispose également d'un plan spécifique, le « Plan wallon de sortie de la pauvreté ». Ce plan vise à donner à chaque Wallon et Wallonne les moyens progressifs de sortir de la pauvreté, par l'accès au confort de base et l'accès au travail. Le plan se focalise donc sur l'accès à l'insertion socioprofessionnelle, au logement et au bien-être pour tous.

4.5.

Mécanismes institutionnels

Comme stipulé à l'art. 7bis de la Constitution, chaque niveau de pouvoir est sensé à contribuer à un développement durable. Le dialogue et la coopération entre les entités fédérées se déroulent au sein de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD), qui réunit des membres des gouvernements responsables du développement durable aux niveaux fédéral, régional et communautaire. La CIMDD se réunit de nouveau régulièrement depuis 2022 et une nouvelle dynamique s'est installée à travers une présidence tournante, y compris en vue de rédiger cet ENV.



05

PROGRÈS SUR LE PLAN DES ODD

Ce chapitre présente des bonnes pratiques et des défis pour atteindre les ODD. La contribution détaillée de chaque entité pour chaque ODD, ainsi que les indicateurs, se trouvent en annexe du rapport et sur le site www.sdgs.be.



ODD 1 PAS DE PAUVRETÉ

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i01. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	%	10,8	⊖
i02. Très faible intensité de travail	%	↘	⊕
i05. Surendettement des ménages	%	↘	⊙

Le quatrième plan **fédéral** de lutte contre la pauvreté et les inégalités (2022) met en œuvre des actions relatives à la détection précoce de la pauvreté, à l'accès à un emploi durable, à l'émancipation et à l'inclusion. Par des mesures concrètes, le gouvernement rend les droits sociaux plus accessibles.

En **Flandre**, la réduction de la pauvreté est un thème politique transversal depuis le décret sur la réduction de la pauvreté de 2003. Tous les domaines politiques prennent des mesures structurelles pour prévenir et combattre la pauvreté, y compris la Consultation permanente sur la pauvreté et le Test de pauvreté. En 2021, la Flandre a approuvé le document de vision «plan de précarité énergétique 2025» pour apporter une réponse structurelle à la précarité énergétique.

Le Gouvernement de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** a adopté un plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025. Transversal, ce plan concerne plusieurs compétences de la FWB dont l'enseignement, l'enfance, la culture, le sport, etc.

Les gouvernements en Belgique participent activement à la réalisation de l'ODD 1 en apportant un soutien particulier à la mise en place et au développement de systèmes de protection sociale universels, qui est l'une des priorités de leurs politiques de coopération au développement. Cela se reflète dans la création (en 2018) du réseau Belgian Dialogue Universal Social Protection 2030, dans les efforts d'Enabel en Afrique sur le plan de la protection sociale et l'assurance maladie universelle, et dans le partenariat stratégique avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans un contexte d'augmentation des prix des biens de base, tels que l'énergie et l'alimentation la lutte contre la pauvreté et les inégalités doivent rester une priorité.



ODD 2 PAS DE FAIM

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i07. Obésité des adultes	%	↘	0
i08. Consommation de viande	g/habitant/jour	↘	+
i09. Surface en agriculture biologique	%	↗	+

« Made in Ostbelgien » de la **Communauté germanophone** est un label pour les produits régionaux de circuit court qui promeut le développement durable de la région, en mettant l'accent sur le lien entre le producteur et le consommateur, l'économie locale et l'emploi, l'identité régionale et le paysage culturel.

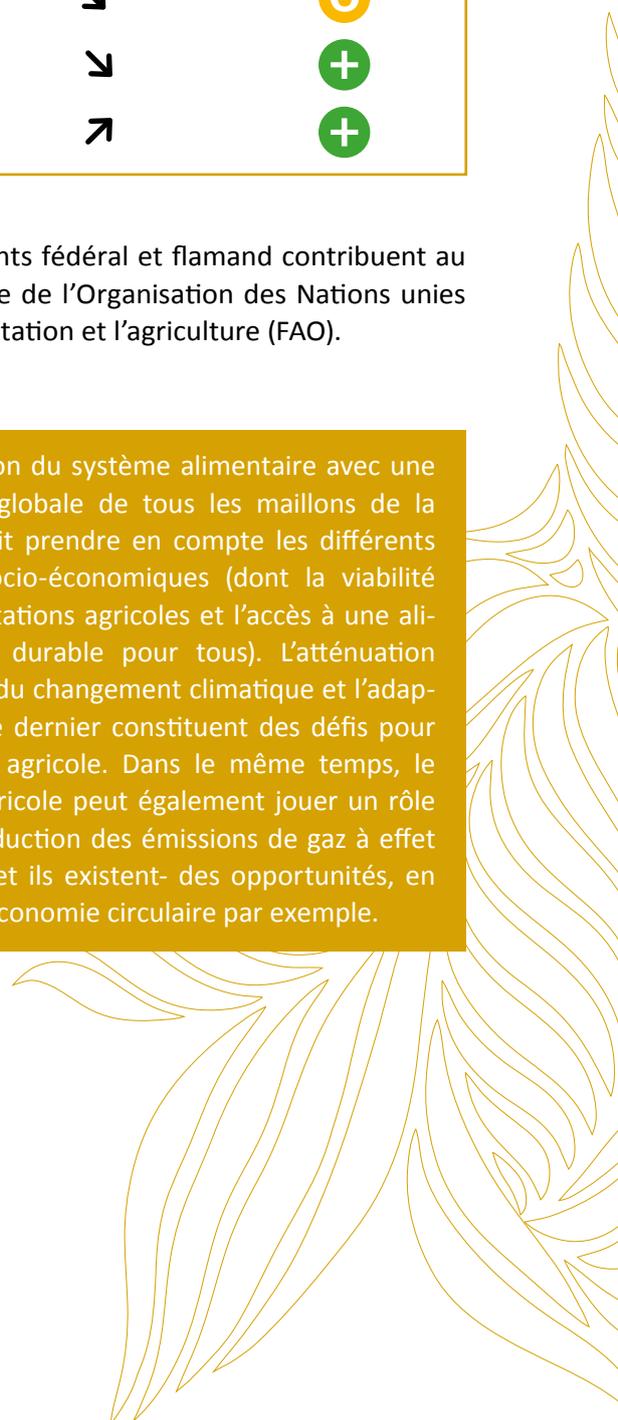
En **Wallonie**, le Collège wallon de l'alimentation durable a développé fin 2022 de manière participative Food Wallonia, une alliance entre emploi et environnement en matière d'alimentation. Pour permettre la transition vers un système alimentaire durable, Food Wallonia travaille sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, sous toutes ses facettes : agriculture, santé, accès pour tous, environnement, etc.

À **Bruxelles**, la Région et les Communautés mettent en commun des ressources structurelles en matière d'aide alimentaire, d'épiceries et de restaurants sociaux. La Région bruxelloise renforce également le financement du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis.

Face à la multiplication des crises alimentaires, **l'autorité fédérale** se concentre tant sur des solutions à court terme telles que des contributions humanitaires au Programme alimentaire mondial, mais aussi des solutions structurelles à plus long terme, telles que la transition vers des systèmes alimentaires plus durables par le biais d'une coopération bilatérale et non gouvernementale. Les

gouvernements fédéral et flamand contribuent au Fonds flexible de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La transition du système alimentaire avec une approche globale de tous les maillons de la chaîne, doit prendre en compte les différents aspects socio-économiques (dont la viabilité des exploitations agricoles et l'accès à une alimentation durable pour tous). L'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce dernier constituent des défis pour le secteur agricole. Dans le même temps, le secteur agricole peut également jouer un rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et ils existent- des opportunités, en termes d'économie circulaire par exemple.





ODD 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

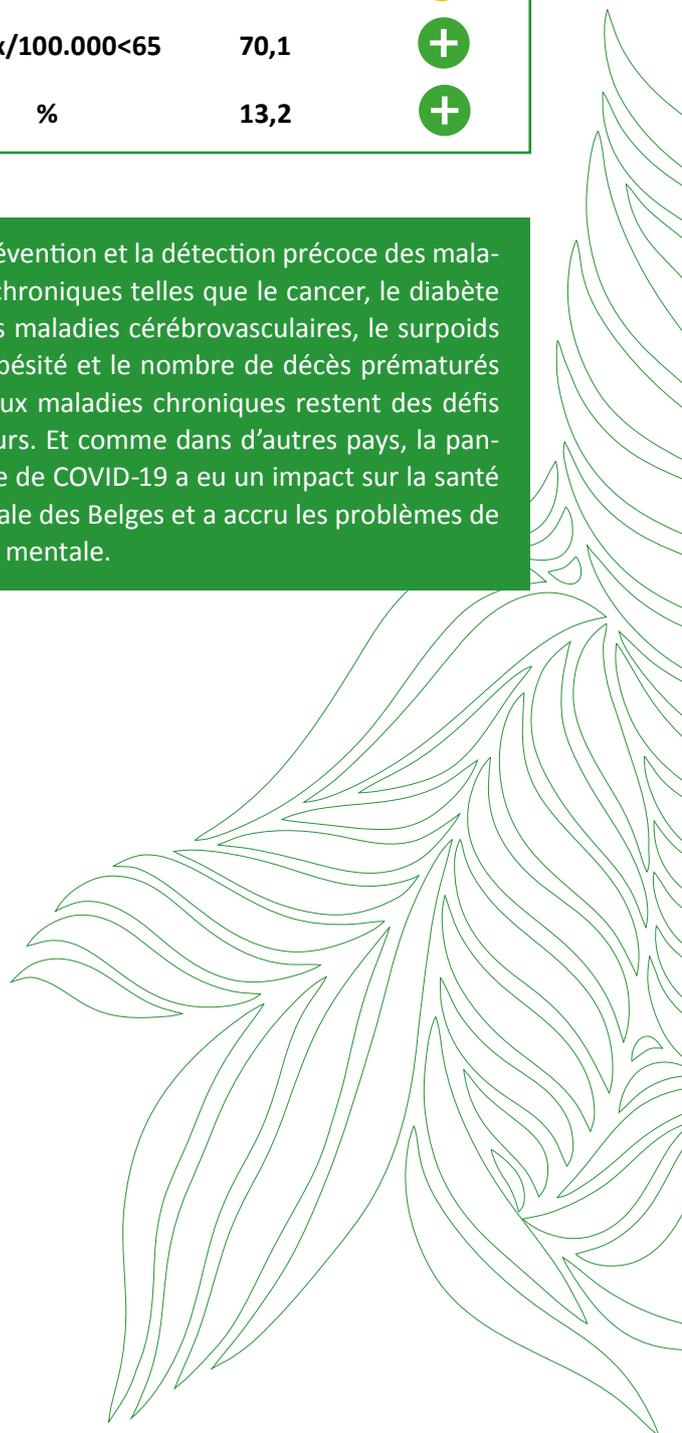
ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i12. Espérance de vie en bonne santé	années à la naissance	↗	○
i15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Taux/100.000<65	70,1	+
i22. Fumeurs quotidiens	%	13,2	+

La Belgique a lancé un plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) basé sur la prévention, la réglementation et la recherche scientifique. Ces trois axes se complètent et suivent une approche One World One Health (Un Monde, Une Santé), qui tient compte du lien entre la santé humaine, animale et environnementale.

La **Flandre** continue d'investir dans les soins de santé mentale et plus particulièrement dans le logement et la qualité de vie des personnes âgées dans les centres de soins résidentiels. Le programme Flanders' Care vise à améliorer l'offre de soins de haute qualité grâce à l'innovation et à stimuler l'entrepreneuriat responsable dans l'économie des soins. La **Belgique** a soutenu COVAX pour un accès équitable aux vaccins COVID-19 pour les pays à revenus faibles et moyens. Ainsi le gouvernement belge a décidé d'envoyer des doses de vaccins à plusieurs pays à déficit vaccinal. La Belgique est un acteur clé dans le cadre de plusieurs Team Europe Initiatives (TEI) de l'UE dans le secteur de la santé.

L'autorité fédérale place l'accès universel aux soins de santé de base au cœur de sa coopération avec les pays partenaires.

La prévention et la détection précoce des maladies chroniques telles que le cancer, le diabète ou les maladies cérébrovasculaires, le surpoids et l'obésité et le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques restent des défis majeurs. Et comme dans d'autres pays, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la santé mentale des Belges et a accru les problèmes de santé mentale.





ODD 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i23. Décrochage scolaire	%	0% (18-24)	—
i24. Formation tout au long de la vie	%	15	—
i26. Maîtrise insuffisante de la lecture	%	15	—

Les Communautés *flamande* et *française* coopèrent depuis 2015 dans le cadre de la prise de décision mondiale et du suivi de la mise en œuvre de l'ODD 4.

Par exemple, la Belgique a été un membre élu du SDG Education 2030 Steering Committee de 2016 à 2021 et a accueilli la UN Global Education Meeting en décembre 2018. Dans ce cadre, les Communautés flamande et française ont pris en 2022 la direction conjointe de l'action track 5 (financing education) pour le Transforming Education Summit de l'UNESCO.

Les programmes scolaires obligatoires de la *Communauté française* comprennent des cours d'éducation à l'environnement et aux compétences transversales, notamment dans le domaine de la citoyenneté et des médias.

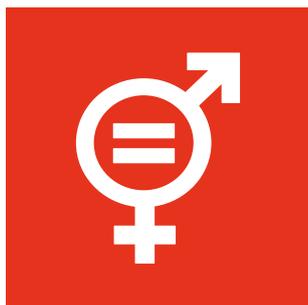
Les programmes d'études de la *Communauté germanophone* comprennent des compétences transversales sur l'éducation à la citoyenneté et la compétence médiatique. Grâce aux projets « Apprendre dans l'entreprise, accompagnement et placement comme d'une seule source et intégration et diversité », la Communauté germanophone améliore l'accès à un enseignement de qualité à un prix abordable.

La *Flandre* s'engage à améliorer la qualité de l'enseignement par des mesures telles que les « Vlaamse Toetsen », les objectifs minimaux ambitieux, l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire et le focus sur le

rôle et la qualité du néerlandais (e.a. Koala-Screening et la Grande offensive de lecture). La numérisation de qualité dans l'enseignement est également un fer de lance flamand.

L'enseignement, y compris la formation professionnelle, est un axe prioritaire de la loi belge sur la coopération au développement.

Plusieurs études montrent que la qualité de l'éducation est en baisse. Il existe des différences par communauté au sein de la Belgique, mais les trois communautés font des efforts pour renforcer la qualité de leur éducation. Des mesures spécifiques sont prises pour revaloriser la profession enseignante en vue de recruter du nouveau personnel dans l'enseignement, car il est jusqu'à présent difficile de trouver des remplaçants. Le décrochage scolaire est un autre problème qui nécessite une approche approfondie.



ODD 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i27. Écart salarial entre les femmes et les hommes	%	0	—
i28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	%	↘	○
i29. Femmes parlementaires	%	50	—

Depuis 2016, la **Région de Bruxelles-Capitale** encourage ses communes à analyser leurs budgets dans une perspective de genre. Le plan de Bruxelles pour l'intégration de la dimension de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes (2022) garantit une meilleure égalité entre les sexes.

Le Plan d'Action National de Lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 comprend 201 mesures, dont la création d'une plate-forme nationale d'organisations de la société civile. Cela permet un contrôle indépendant.

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont des priorités dans plusieurs portefeuilles de coopération de l'autorité fédérale. Cet engagement se reflète dans le partenariat belge avec, notamment, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il joue également un rôle dans le financement des programmes de coopération gouvernementaux et non gouvernementaux. La Belgique participe activement au mouvement She Decides et soutient le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle en période de conflit armé.

L'ampleur des violences sexistes et sexuelles que les femmes subissent dans les sphères publiques et privées, les féminicides, le nombre croissant de signalement de cas de discrimination fondée sur le sexe ou le genre démontrent l'urgence d'agir et de disposer d'une politique d'égalité des genres ambitieuse. De plus, l'écart salarial entre homme et femme reste un point d'attention important.





ODD 6

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i30. Nitrates dans les eaux de rivière	mg NO ₃ -N/l	↘	+
i31. Nitrates dans les eaux souterraines	mg NO ₃ -N/l	↘	0
i323. Consommation d'eau	%	20	+

Le Blue Deal *flamand* est un programme d'action intégral et large qui comprend tant une réglementation que des réalisations sur le terrain pour s'attaquer au problème de la sécheresse de manière structurelle. Il s'agit d'un partenariat entre les autorités, les exploitations agricoles, les institutions de connaissance, les citoyens, les gouvernements locaux et les associations (de défense de la nature). Avec le Blue Deal, la Flandre s'engage dans la voie d'une diminution du pavage, l'expansion des zones humides et d'une utilisation circulaire maximale de l'eau. Ces actions sont également bénéfiques pour la biodiversité et réduisent les inondations. En outre, la Flandre s'engage en faveur de la propreté de l'eau par le biais du plan d'action sur le fumier et la protection des zones inondables par la désignation de zones de signalisation et de zones d'espaces ouverts sensibles à l'eau.

Avec l'introduction de l'interdiction de déconnexion de la *Région de Bruxelles-Capitale*, les usagers qui ne paient pas ne peuvent pas avoir leur accès à l'eau potable coupé. Le 1er janvier 2022, une autre série de mesures sociales est entrée en vigueur pour renforcer l'accès à l'eau potable pour tous et lutter contre la précarité hydrique : intervention sociale dans le paiement des factures d'eau, renforcement du fonds social de l'eau, possibilité de plans de paiement raisonnables, etc.

La *Région de Bruxelles-Capitale* dispose d'un Fonds de solidarité internationale. Pour chaque mètre cube d'eau facturé par l'opérateur, 0,005 € sont reversés à des projets d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat dans les pays en développement. Ce fonds existe depuis 2015 et a déjà soutenu 35 projets pour un montant total de près de 2,5 millions d'euros.

La sécheresse croissante signifie que les défis dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau se sont accrus. La qualité de l'eau demeure également un défi. Les modifications structurelles du lit du cours d'eau entraînent une perte de microhabitats, ce qui réduit la valeur écologique du cours d'eau et sa résilience. Selon les rapports sur l'état des eaux de ces dernières années, les eaux usées domestiques et agricoles non traitées provoquent une pollution supplémentaire.



ODD 7

ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i34. Logements sans chauffage adéquat	%	0	–
i35. Energies renouvelables	%	17,5	+
i37. Productivité de l'énergie	€ ₂₀₁₀ /kg eq. pétr.	11,4	–

L'Alliance Climat Emploi Rénovation *wallonne* (ACER, 2021) a pour objectif d'atteindre un parc immobilier neutre en carbone d'ici 2050. ACER est gérée de façon participative et stimule la demande et l'offre de rénovation durable des bâtiments publics et privés.

La Flandre a pris plusieurs mesures supplémentaires pour augmenter le taux de rénovation des bâtiments telles que le regroupement de la prime à la rénovation et de la plupart des primes énergétiques dans une prime intégrée, la Mijn VerbouwPremie. En 2021, la *Communauté germanophone* a introduit un système simplifié de primes énergie avec des subventions plus élevées pour les ménages privés.

Le *gouvernement fédéral* travaille dans le cadre de divers partenariats énergétiques, tels que le Benelux, le Forum Pentatéral, la Coopération énergétique en mer du Nord et, plus récemment, avec les pays de la Déclaration d'Esbjerg, afin d'accroître la capacité de production d'éoliennes offshore en mer du Nord et la capacité d'interconnexion supplémentaire.

La politique énergétique doit s'engager en faveur de la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, garantir la sécurité d'approvisionnement, l'efficacité énergétique, une énergie abordable, durable et dont l'approvisionnement est assuré. Les principaux défis à relever sont les suivants : décarboner notre approvisionnement énergétique, intensifier l'électrification, rendre l'offre et la demande plus flexibles, maintenir les coûts de l'énergie à un niveau abordable, assurer une transition énergétique équitable et inclusive, continuer à augmenter la part des énergies renouvelables, la transition vers une économie de l'hydrogène et prioritairement améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de la société. Les mesures doivent également être ciblées pour atteindre les groupes cibles vulnérables. Ces défis n'ont pas seulement une portée nationale, mais doivent également être envisagés dans un contexte européen et mondial.



ODD 8

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i40. Taux de chômage	%	↘	○
i42. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	%	9	+
i43. Accidents du travail mortels	Taux / 100.000	↘	+

Les différentes autorités en Belgique ont pris plusieurs mesures pour aider les entreprises à traverser la crise du COVID-19. *L'autorité fédérale* a ainsi réformé l'impôt des sociétés et a adopté quelques incitations fiscales supplémentaires. L'autorité fédérale a également augmenté le taux de la déduction ordinaire pour investissement pour les PME en 2022.

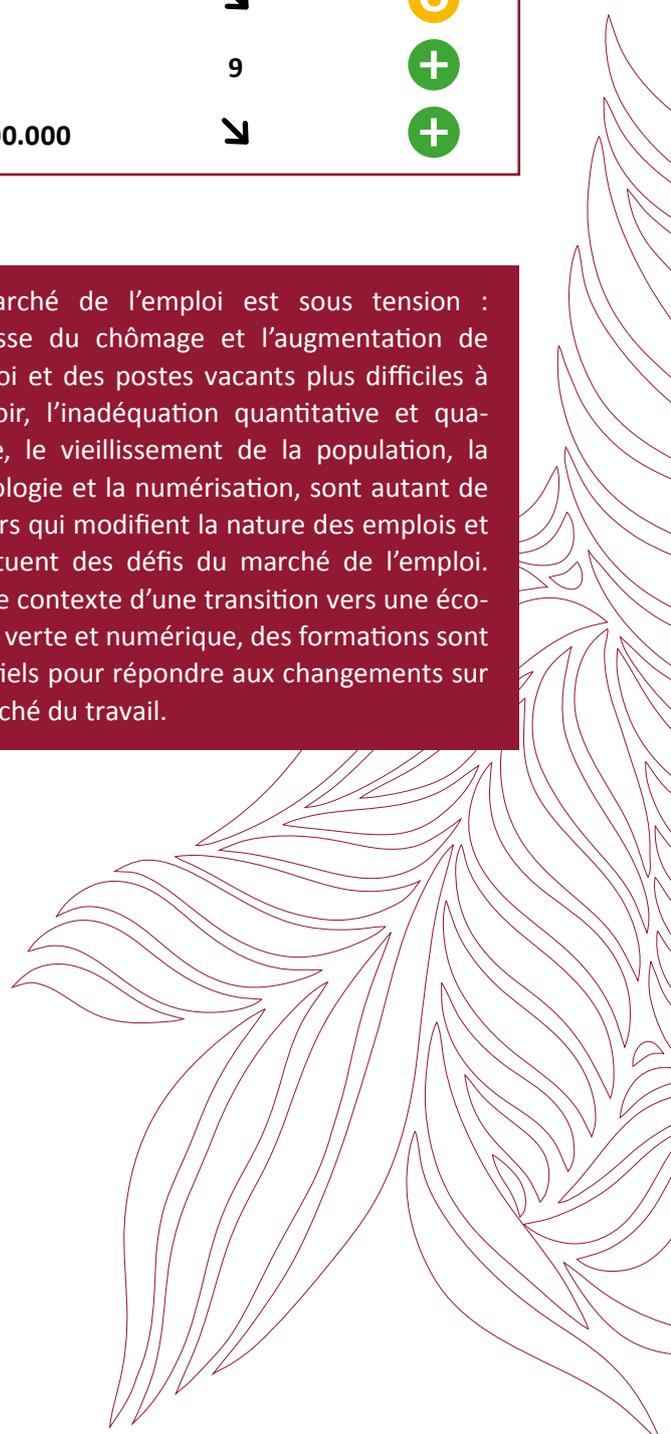
Les autorités publiques ont également développé plusieurs initiatives pour augmenter le taux d'emploi jusqu'à 80% entre autres par rapport au travail décent ou encore les jeunes sans emploi ni étude ou formation. Ce taux augmente depuis 2017 mais présente des disparités régionales.

En *Wallonie*, le projet Coup de Boost réactive les jeunes de 18 à 25 ans très éloignés du marché du travail. Avec un bon résultat : après un an, 71 % des jeunes sont de retour sur le marché du travail (emploi, formation qualifiante ou reprise des études).

Afin d'augmenter le taux d'emploi d'une part et de motiver les travailleurs à faible revenu à entrer et à rester au travail d'autre part, la *Flandre* a lancé une prime à l'emploi ciblant les bas salaires.

L'autorité fédérale cofinance l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) afin de rendre le secteur minier plus durable et de veiller à ce que les revenus miniers profitent aux communautés locales.

Le marché de l'emploi est sous tension : la baisse du chômage et l'augmentation de l'emploi et des postes vacants plus difficiles à pourvoir, l'inadéquation quantitative et qualitative, le vieillissement de la population, la technologie et la numérisation, sont autant de facteurs qui modifient la nature des emplois et constituent des défis du marché de l'emploi. Dans le contexte d'une transition vers une économie verte et numérique, des formations sont essentiels pour répondre aux changements sur le marché du travail.





ODD 9

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

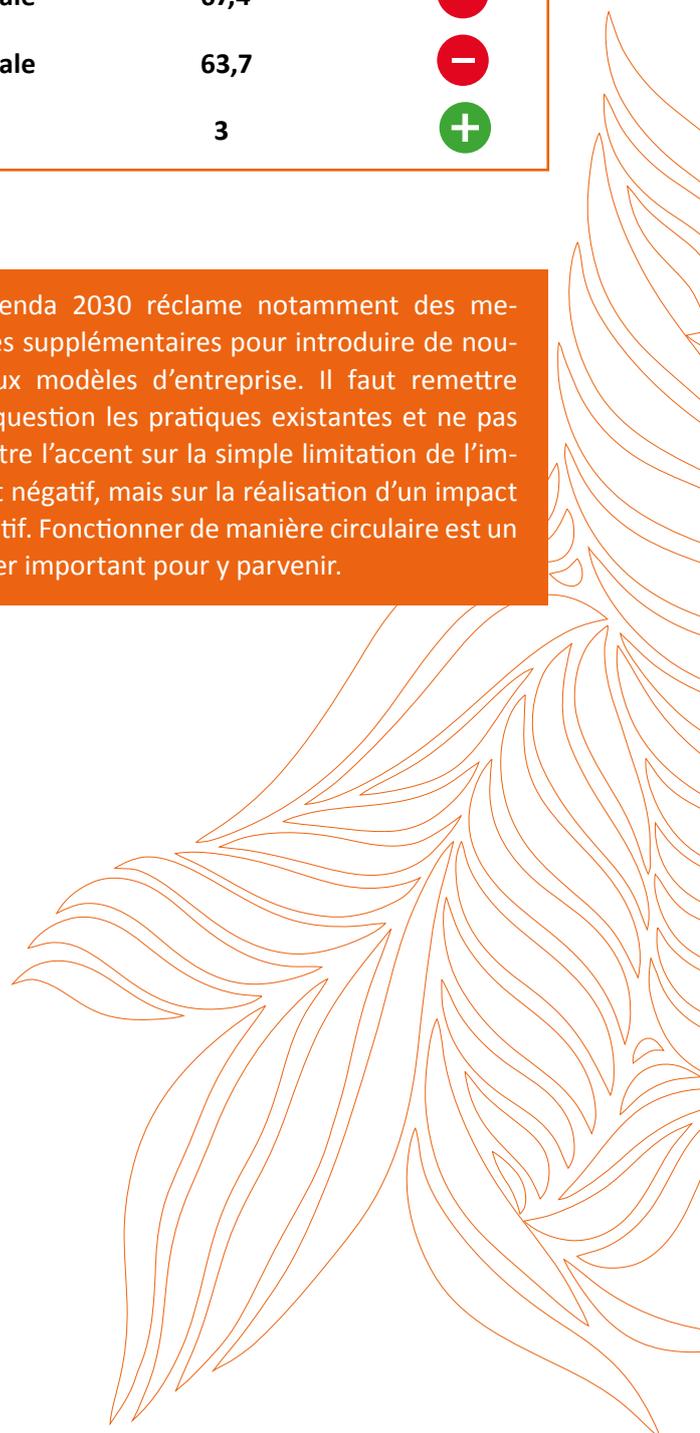
ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i44. Transport de personnes en voiture	part modale	67,4	–
i45. Transport de marchandises par la route	part modale	63,7	–
i48. Recherche et développement	% PIB	3	+

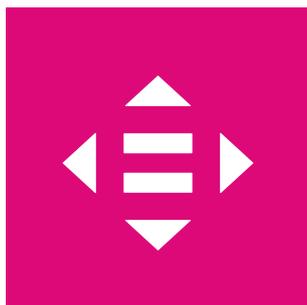
La **Communauté germanophone** investit dans une infrastructure numérique durable comprenant notamment un réseau de fibres optiques afin de rendre la région plus attrayante pour les citoyens et les entreprises. Le projet renforce également l'égalité des chances en matière d'accès à une connexion de qualité à l'Internet.

En **Flandre**, la Datanutsbedrijf flamande a été créé pour stimuler la prospérité économique et sociale grâce à des initiatives innovantes dans le domaine de l'utilisation des données. En tant que courtier indépendant, elle renforce la confiance des citoyens dans le partage des données et aide les entreprises à trouver et à échanger des données. La Flandre dispose également de vastes programmes politiques sur Intelligence artificielle et Cybersécurité.

Les différents gouvernements en Belgique soutiennent une transformation numérique mondiale et s'engagent à développer et à mettre en œuvre des solutions technologiques intégrées pour les ODD, notamment par l'intermédiaire du D4D (Numérisation pour le développement)-Hub d'Enabel et du Centre de recherche stratégique flamand pour la recherche technologique (VITO) qui est un élément moteur du programme international G-STIC (The Global Sustainable Technology & Innovation Community).

L'Agenda 2030 réclame notamment des mesures supplémentaires pour introduire de nouveaux modèles d'entreprise. Il faut remettre en question les pratiques existantes et ne pas mettre l'accent sur la simple limitation de l'impact négatif, mais sur la réalisation d'un impact positif. Fonctionner de manière circulaire est un levier important pour y parvenir.





ODD 10 INÉGALITÉS RÉDUITES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i50. Risque de pauvreté	%	↘	○
i51. Intensité du risque de pauvreté	%	↘	○
i52. Inégalités de revenu: Indice de Gini	Index 0-100	→ ↘	+

La **Wallonie** a lancé en 2020 un plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement, avec des contrôles mystères, la formation des parties prenantes et l'information par le biais d'un guide pratique pour les propriétaires, locataires et agents immobiliers.

Les employeurs de la **Communauté germanophone** qui emploient des personnes défavorisées sur le marché du travail, comme les jeunes, les plus de 50 ans, les personnes peu qualifiées ou les chômeurs longue durée, reçoivent à cette fin une subvention.

L'autorité fédérale s'est engagée dans l'Addis Tax Initiative et a renforcé sa coopération avec le Fonds monétaire international pour renforcer les politiques fiscales dans les pays partenaires. Suite à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a soutenu la suspension du service de la dette.

Dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'attention portée à la cohésion sociale reste importante pour que les politiques progressent sur la voie du développement durable, en tenant compte d'une transition juste.





ODD 11

VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i54. Logement inadéquat	%	0	⊖
i55. Exposition aux particules fines	µg PM _{2,5} /m ³	10	⊕
i57. Pollution sonore	%	↘	⊕

À **Bruxelles**, Quartiersapaisés.brussels s'engage dans la voie des quartiers apaisés, de la qualité de vie, de la qualité des espaces publics et de la résilience urbaine. Le plan donne la priorité aux fonctions résidentielles, à l'accessibilité universelle, à la sécurité routière, à la qualité de l'air et à la santé.

La Vision ferroviaire 2040 est le fruit d'une collaboration entre **l'autorité fédérale**, les entreprises ferroviaires et la société civile. Cette vision fournit un cadre pour la politique ferroviaire des vingt prochaines années, avec une réduction significative des émissions de CO₂.

Avec la Vision **flamande** de la mobilité 2040, le Plan de sécurité routière 2021-2025, la vision politique Clean Power for Transport 2030 et le plan d'aménagement du territoire flamand, la Flandre s'engage sur la voie d'un transport sûr et à zéro émission. Pour rendre possible le transfert modal et faire de la Flandre une région cyclable, les investissements sont en partie financés par le plan flamand de relance de résilience.

Grâce au UNESCO Trust Fund, la **Flandre** soutient depuis plus de 10 ans des projets liés au patrimoine (culturel, naturel, immatériel et subaquatique) avec un accent géographique sur l'Afrique.

Dans un petit pays comme la Belgique avec une forte densité de population, l'aménagement du territoire constitue un défi au niveau économique, social et environnemental. La question de l'accès à un logement de qualité pour tous doit également rester un enjeu central, dans un contexte où le prix de l'immobilier et de l'énergie se répercute plus durement sur les personnes les plus vulnérables. Le changement climatique, combiné à une concentration des activités dans un espace dense, fait peser sur les villes des facteurs de stress tels que le stress thermique et l'exposition aux particules fines, au dioxyde d'azote, aux fortes concentrations d'ozone et à la pollution olfactive, lumineuse et sonore.



ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i58. Consommation intérieure de matières	t / habitant	↘	+
i59. Déchets dangereux	kg / habitant	↘	0
i60. Recyclage des déchets	%	↗	0

L'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics est l'une des priorités du Plan transversal de transition écologique 2021 de la **Communauté française**.

Un processus participatif du **Gouvernement wallon**, avec des acteurs privés et publics, le monde universitaire, le domaine de la recherche et le secteur non marchand a abouti à la première stratégie pour une économie circulaire en Wallonie en 2021 : Circular Wallonia.

S'appuyant sur les nombreuses actions de Flanders Circular, le nouveau programme politique Construction circulaire 2022-2030 poursuit la transition vers la construction circulaire et contribue à l'objectif du gouvernement **flamand** de réduire drastiquement l'empreinte carbone, en coopération avec les acteurs du secteur de la construction.

Le Trade for Development Center (TDC) de l'agence de développement Enabel s'attache à soutenir les organisations de producteurs et les initiatives multipartites visant à assurer la durabilité des chaînes de valeur, et à encourager les citoyens et les décideurs politiques à développer des modes de consommation durables. Beyond Chocolate a été lancé en 2018 en collaboration avec la coopération fédérale au développement, dans le but de rendre la production de chocolat plus durable.

La transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles constitue un défi nécessitant des changements systémiques importants. Il est important de considérer la transition climatique et énergétique comme une transition vers des modèles de production et de consommation privilégiant un usage moindre, plus efficace et plus circulaire des matériaux.





ODD 13

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i63. Emissions de gaz à effet de serre non-ETS	Mt CO ₂ éq.	41,8	—
i64. Victimes de catastrophes naturelles	Taux / 100.000	1,97	—
i65. Contribution au financement climatique international	M€	↗	+

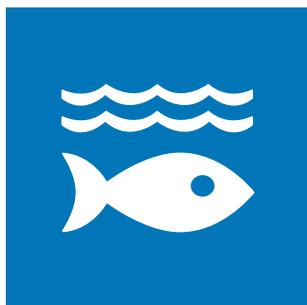
En novembre 2021, un paquet supplémentaire de mesures climatiques a été décidé pour renforcer le Plan **flamand** pour l'énergie et le climat. L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs RRE passe ainsi de -35 % à -40 % d'ici 2030 (par rapport à 2005).

Le Panel Citoyen pour le Climat est un panel de citoyens tirés au sort en **Wallonie** (50 membres et 25 suppléants) qui proposent des mesures pour la prochaine version du Plan Air-Climat-Énergie (PACE 2030). Cette consultation citoyenne s'inscrit dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 1990. Après 13 réunions, le panel a formulé 168 recommandations en ce sens.

La Belgique s'engage à augmenter sa contribution au financement international de la lutte contre le changement climatique pour la période 2021-2024 à un minimum de 531,5 millions d'euros. Le **gouvernement fédéral** a augmenté son financement international pour le climat de 70 à 100 millions d'euros au cours de cette législature. Ce financement est axé sur le renforcement transversal de la politique climatique dans les pays partenaires et sur l'adaptation au climat. L'autorité fédérale belge a créé un Cadre stratégique commun thématique sur le climat

et l'environnement avec des partenaires non gouvernementaux de la coopération fédérale au développement. L'autorité fédérale a également fait des efforts avec les partenaires multilatéraux et contribue à trois des principaux fonds multilatéraux pour le climat : le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour les pays les moins avancés.

La Belgique n'est pas encore en mesure de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des bâtiments, des transports et de l'agriculture suffisamment rapidement pour atteindre les objectifs européens renforcés. Les directives européennes #Fitfor55 inspireront l'accélération de la politique climatique.



ODD 14 VIE AQUATIQUE

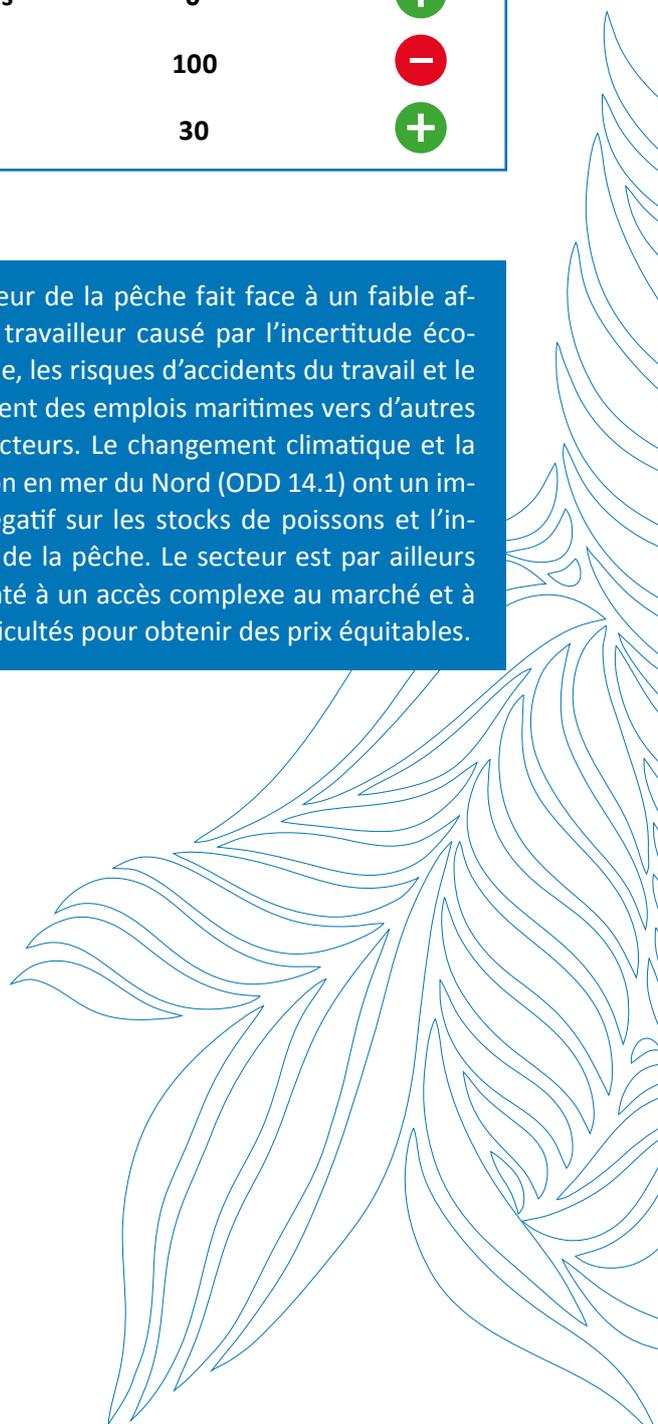
ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i66. Pollution aux hydrocarbures	Nombre de cas	0	+
i67. Pêche durable	%	100	-
i68. Surface marine en zone Natura 2000	%	30	+

Les exigences relatives à la teneur en soufre des combustibles marins se sont durcies en 2020. Un avion « renifleur » effectue des mesures SOx pour vérifier le respect des normes européennes (avec des amendes administratives le cas échéant). En outre, *l'autorité fédérale* a commandé une étude sur l'impact des eaux de lavage des épurateurs de gaz d'échappement sur l'acidification de l'eau dans le sud de la mer du Nord.

GEOFISH est un outil en ligne de l'Institut *flamand* de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation (ILVO) qui offre au secteur de la pêche une visualisation spatiale des données relatives à la pêche et à l'aménagement de l'espace marin, telles que l'état d'une population halieutique ou les éventuelles restrictions (réserves naturelles marines, parcs éoliens, Brexit) qui ont un impact économique sur le secteur de la pêche.

La Belgique est l'une des forces motrices de l'initiative Blue Leaders, qui protège les océans des menaces telles que la crise climatique, la surpêche et la pollution. En collaboration avec de nombreux partenaires, l'Institut *flamand* de la mer (VLIZ) participe à la World Ocean Assessment, qui constitue la base scientifique et la source des recommandations politiques nationales et internationales dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

Le secteur de la pêche fait face à un faible afflux de travailleur causé par l'incertitude économique, les risques d'accidents du travail et le glissement des emplois maritimes vers d'autres sous-secteurs. Le changement climatique et la pollution en mer du Nord (ODD 14.1) ont un impact négatif sur les stocks de poissons et l'industrie de la pêche. Le secteur est par ailleurs confronté à un accès complexe au marché et à des difficultés pour obtenir des prix équitables.





ODD 15 VIE TERRESTRE

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i69. Surface terrestre en zone Natura 2000	%	30	⊖
i70. Forêts avec le label FSC ou PEFC	%	↗	⊕
i71. Populations d'oiseaux des champs	Index	↗	⊖

En 2022, la **Communauté germanophone** a commencé un projet pour la création d'un fonds de durabilité. À l'avenir, diverses mesures devraient limiter à un minimum la conversion de terrains non constructibles en terrains constructibles et l'impact sur la biodiversité.

Le projet « Yes we plant » encourage depuis 2019 la plantation d'arbres et de haies en **Wallonie** via un mécanisme de subventions adressé aux citoyens, communes, agriculteurs, entreprises et écoles. En octobre 2022, plus de 1400 km de haies et 1 364 000 arbres avaient été plantés.

Dans le domaine des écosystèmes et de la biodiversité, la **Flandre** veut atteindre des écosystèmes sains et mettre en œuvre une politique de conservation. Par exemple, il existe des accords de gestion et à partir de 2023 également des éco-règlements que les agriculteurs peuvent utiliser volontairement pour faire des efforts supplémentaires afin de renforcer la biodiversité agricole. La **Flandre** s'est également fixé des objectifs clairs en matière d'expansion de la nature : 20 000 ha de nature supplémentaire sous gestion efficace avant la fin de la législature en 2024 et 10 000 ha de nouvelles forêts d'ici à 2030, dont 4 000 ha d'ici à 2024.

La Belgique participe activement aux processus européens et internationaux visant à enrayer la

désertification, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Notre pays s'emploie en outre activement sur ce plan en finançant des fonds multilatéraux comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, par l'intermédiaire d'organisations partenaires comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres acteurs non gouvernementaux. Au sein de CEBIOS, un programme de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, des scientifiques du Nord et du Sud collaborent sur le thème de la biodiversité.

La lutte contre l'érosion de la biodiversité requiert des mesures structurelles en termes de préservation, de protection et de restauration des écosystèmes. En matière de biodiversité, la Belgique s'emploie à tous les niveaux de pouvoir à mettre en œuvre les nouveaux engagements internationaux et les nouvelles obligations internationales (cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, 2022) ainsi que les objectifs européens. Parfois, les choix politiques posés en Belgique sont profitables à court terme mais ne prennent pas en compte l'impact à long terme sur certains services écosystémiques, comme un sol résilient.





ODD 16

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i76. Sentiment de sécurité dans l'espace public	%	↗	+
i77. Indice de perception de corruption	Index 0-100	↗	○
i78. Confiance dans les institutions	%	↗	○

Tous les gouvernements s’engagent pour des sociétés pacifiques et inclusives.

Le plan STAR (Security & Service - Technology - Ambition - Resilience) (2022) du ministre *fédéral* de la défense, ainsi que la loi de programmation militaire révisée, donnent à la défense des capacités à long terme pour répondre aux défis d’aujourd’hui.

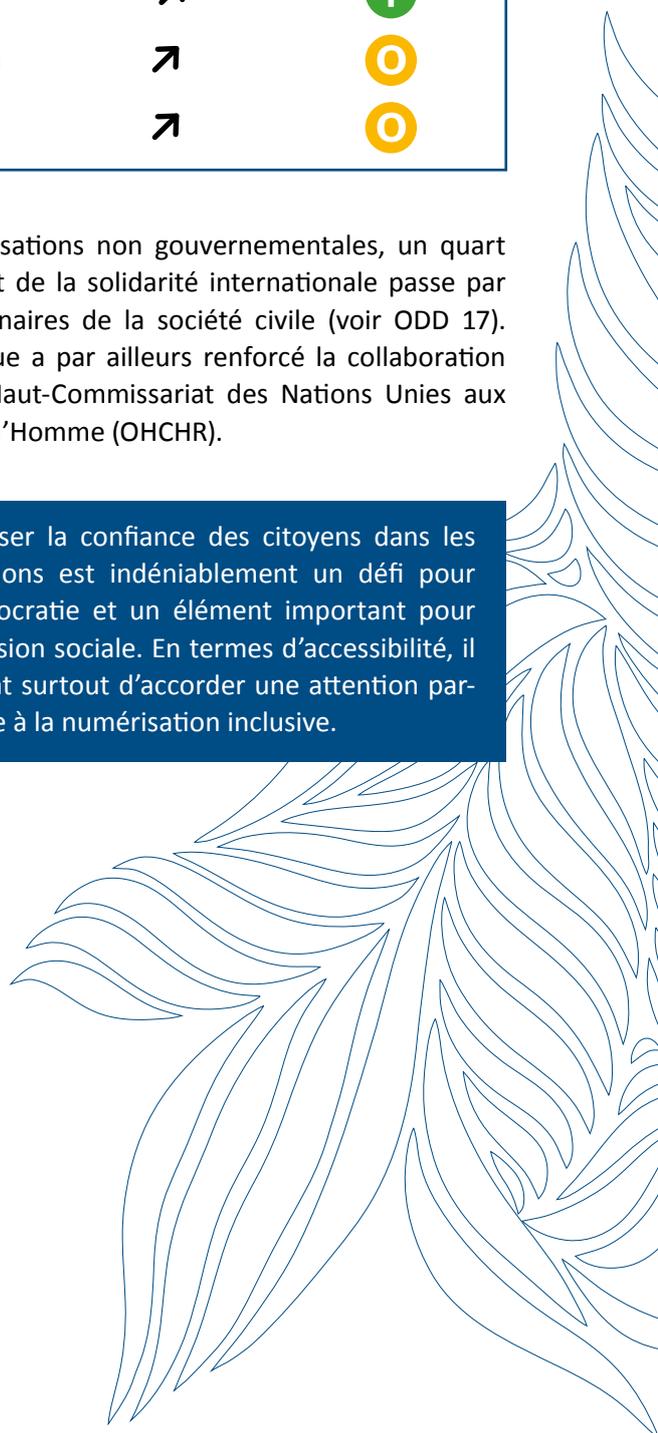
La Belgique fait partie de la Coalition dans la lutte contre le crime organisé aux côtés des Pays-Bas, de la France, de l’Espagne, de l’Allemagne et de l’Italie. Le 7 octobre 2022, ces six pays ont approuvé le plan d’action conjoint à Amsterdam. Le Traité de Police Benelux (sur la coopération policière) de 2018 entre-ira en vigueur en 2023.

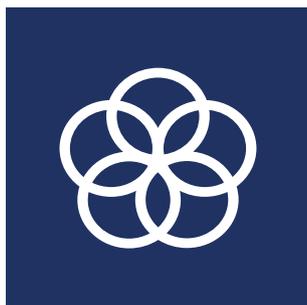
La *Flandre* travaille sur un processus décisionnel transparent et numérique. Digital Flanders est le partenaire stratégique pour la réalisation et la supervision de projets de transformation numérique pour les administrations flamandes et locales.

L’autorité fédérale s’efforce de s’attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et de renforcer la résilience des populations dans des contextes fragiles. Les droits de l’homme et la voix de la société civile sont également pris en compte dans des programmes bilatéraux et des appels à projets. Via un nouveau cycle de programmes quinquennaux (2022-2026) pour

les organisations non gouvernementales, un quart du budget de la solidarité internationale passe par des partenaires de la société civile (voir ODD 17). La Belgique a par ailleurs renforcé la collaboration avec Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (OHCHR).

Maximiser la confiance des citoyens dans les institutions est indéniablement un défi pour la démocratie et un élément important pour la cohésion sociale. En termes d’accessibilité, il convient surtout d’accorder une attention particulière à la numérisation inclusive.





ODD 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD Indicateur	Unité	Objectif	Évaluation
i79. Aide publique au développement (APD)	% RNB	0,7	—
i80. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	% APD	50	—
i82. Dette publique	% PIB	↘	—

Le Social Protection Inter-Agency Cooperation Board pour la protection sociale et le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle d'ici 2030 ont été créés sous les auspices de la Banque mondiale et de l'Organisation Internationale du Travail afin d'améliorer la coordination au niveau mondial. La Belgique est membre fondateur dans les deux cas.

En 2021, la préparation de nouveaux portefeuilles **fédéraux** de coopération gouvernementale a commencé avec la Tanzanie, le Mozambique, l'Ouganda, le Bénin, la Guinée, le Maroc, le Niger, le Burkina Faso, la Palestine et la RD du Congo. La même année, l'autorité fédérale ont conclu 26 cadres stratégiques géographiques et 4 cadres stratégiques thématiques avec des partenaires non gouvernementaux et ont approuvé deux portefeuilles thématiques sur le thème du climat au Sahel et de la protection sociale en Afrique centrale. Au niveau multilatéral, la Belgique a fait le choix, depuis 2009, de favoriser les financements non affectés. Ainsi, quinze organisations internationales partenaires reçoivent plus d'un tiers de l'aide multilatérale au développement belge. En outre, les différentes entités fédérées ont également des programmes de développement, chacun avec ses propres priorités, comme les soins de santé (reproductifs), la population, la protection de l'environnement, l'énergie et l'enseignement.

D'un point de vue commercial, la Belgique plaide pour la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre des chapitres « Commerce et Développement Durable » des accords commerciaux de l'UE, soumis à un mécanisme de règlement des différends approprié.

La dette extérieure totale des pays à revenu faible et intermédiaire a atteint 9.000 milliards de dollars à la fin de l'année 2021. Ce fardeau de la dette, associé à la hausse des taux d'intérêt et au ralentissement de la croissance, menace de plonger de nombreux pays dans une crise de la dette. Cela signifie également une pression sur les ressources disponibles pour atteindre les SDG. Il est important de continuer à se concentrer sur la perspective à long terme des SDG, même en ces temps de crise. Il est important que la Belgique atteigne les 0,7 % pour la coopération internationale.

06

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ENV 2023

À la demande de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD), un large processus participatif a été lancé à l'automne 2022, donnant aux organisations de la société civile l'occasion d'apporter leur contribution au processus d'élaboration de l'Examen National Volontaire (ENV). De manière à rendre le processus le plus inclusif possible, le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a été chargé de faire fait office de point de contact central pour la participation de différents groupes sociétaux¹. Cette participation s'est déroulée en deux phases. Les différents groupes ont d'abord donné leur avis sur la mise en œuvre des SDG, point qui fait également partie intégrante du rapport. Dans une seconde phase, ils ont émis un avis conjoint sur le projet de rapport.

L'intégralité des contributions est repris dans l'ENV et se trouve ensemble avec les contributions distinctes sur www.sdqs.be.

MISE EN ŒUVRE DES SDG

Les organisations de la société civile contribuent à la réalisation des ODD en les intégrant dans leur fonctionnement. Elles constituent en outre un interlocuteur de premier plan pour les autorités.

Dans leurs contributions, les groupes sociétaux réclament entre autres une plus grande cohérence dans la manière dont les différents niveaux de pouvoir suivent la mise en œuvre des ODD et des cibles qui y sont associées. Il s'agit non seulement de prêter attention à la cohérence interne de la politique belge, mais également à la cohérence avec le contexte européen et international compte tenu des impacts économiques, environnementaux et sociaux transfrontaliers.

Bien que les thèmes prioritaires des différents groupes sociétaux diffèrent, chacune de leurs contributions a porté sur les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Les groupes sociaux demandent, entre autres, qu'une attention soit portée au travail (plus de personnes au travail, travail décent,...), à la transition juste (principe de « ne laisser personne de côté »), au climat et à la biodiversité.

Dans leurs contributions, les groupes de la société civile soulignent également l'importance de la coopération internationale et européenne, par exemple dans le domaine de la coopération au développement, de la politique climatique et la politique alimentaire.



¹ Entreprises, syndicats, associations, monde scientifique et secteur de la recherche, jeunesse et organisations représentatives du principe « Leave No One Behind ».

07 MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU LOCAL

Les administrations locales, compte tenu de leurs responsabilités, de leur proximité avec le citoyen et de leur expérience de l'Agenda 2030, sont des partenaires indispensables pour progresser vers les ODD. A la demande de la CIMDD, ce chapitre a été rédigé par les autorités locales et leurs organisations faitières.

La Belgique est un Etat fédéral et compte 581 villes et communes (300 en Flandre, 262 en Wallonie et 19 en Région de Bruxelles-Capitale) et 10 provinces (5 en Flandre et 5 en Wallonie). Le développement durable fait partie de leur mission de base, comme c'est le cas pour les autres autorités publiques.

Plusieurs études montrent que la participation active du niveau local est nécessaire pour la réalisation de pas moins de 65 % des ODD². Ce rôle important est d'ailleurs inscrit dans un objectif spécifique adapté aux administrations locales : ODD 11, villes et communautés durables.

Les autorités locales et provinciales en Belgique contribuent également à l'Agenda 2030, tant en interne par le biais de leur propre organisation (RH, politique d'achat, bâtiments publics, etc.) qu'en externe par le biais de la prestation des services locaux et de la coopération internationale. Outre les 17 domaines thématiques, elles incluent régulièrement les ODD comme pierre angulaire de politiques locales durables et cohérentes et utilisent l'Agenda 2030 comme cadre structurel pour la planification des politiques. Les ODD étant interconnectés, ils incitent les autorités locales à contribuer au développement durable depuis tous les domaines de travail.

En ce qui concerne les communes et villes flamandes, l'étude des indicateurs (2010-2021)³ reprise dans la Voluntary Subnational Review de l'Associations des

communes et villes flamandes (VVSG) et l'association des provinces flamandes (VVP) souligne que les communes obtiennent systématiquement de meilleurs résultats en termes de lutte contre la pauvreté (ODD 1) et d'emploi (ODD 8), mais que la vie terrestre (ODD 15) subit une pression constante. De plus, la troisième stratégie wallonne de développement durable reflète des évolutions positives en matière de santé (ODD 3) et de rénovation des logements (ODD 11), ainsi que des changements très positifs en matière de qualité de l'eau (ODD 6) et d'énergie renouvelable (ODD 7).

Les autorités locales et provinciales en Belgique mènent une politique ambitieuse en matière d'ODD. Les CPAS contribuent notamment à combler le fossé de la pauvreté en intervenant sur les revenus, en favorisant l'emploi et en luttant contre la pauvreté énergétique, par exemple. Et des dizaines de communes sont affiliées au programme « Quartiers Bienveillants / Zorgzame Buurten », qui sont axés sur le renforcement du tissu social et de la solidarité, sur la mise en relation des soins informels et formels et sur la coopération intersectorielle (par exemple entre les partenaires de soins, du logement, de la jeunesse et de l'aménagement du territoire).

Le niveau local est également un acteur essentiel en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et la mobilité. Ainsi, 98 % des communes flamandes, 68 % des communes wallonnes et 32 % des communes bruxelloises ont signé la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie 2030. Les communes flamandes et le Gouvernement flamand unissent leurs forces depuis 2021 dans le cadre du Pacte pour l'énergie et le climat. Il en va de même à Bruxelles, avec depuis 2017 l'élaboration de plans d'action locaux pour le climat. 18 des 19 communes

² Cities Alliance Discussion Paper — N° 3, Sustainable Development Goals and Habitat III: Opportunities for a successful New Urban Agenda, <https://www.citiesalliance.org>

³Vous trouverez davantage d'informations dans la Voluntary Subnational Review flamande du Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG) et du Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP). <https://www.vvsg.be/kennisitem/vvsg/vlaams-sdg-rapport-2023>

bruxelloises ont adopté un plan d'action « climat » et sont soutenues tant pour le financement que pour le contenu par la Région. Pour encourager l'utilisation du vélo, 116 communes wallonnes participent au programme « Wallonie Cyclable ». Elles reçoivent des subventions régionales pour la construction, entre autres, de pistes cyclables et de parkings pour vélos. Les provinces flamandes misent également sur l'extension des autoroutes cyclables par le biais de subventions, mais aussi, par exemple, en transformant le patrimoine immobilier en réseaux de mobilité innovants.

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique, les autorités locales créent des réseaux de chaleur, organisent des achats groupés, soutiennent des coopératives citoyennes et engagent des coachs en rénovation. Les communes wallonnes - en tant que plus grand propriétaire forestier en Wallonie - favorisent la résilience des forêts. Toutes les communes et provinces flamandes travaillent à un plan « eau de pluie et sécheresse » dans lequel elles s'engagent à éviter le pavage, à réutiliser l'eau et à créer des réserves d'eau pour les périodes plus sèches.

Les défis mondiaux et nationaux se font également sentir au niveau local, et les crises récentes ne font que les renforcer. Le changement climatique peut avoir des conséquences tragiques comme les inondations de juillet 2021 qui ont principalement touché la province de Liège. Suite à la densification permanente - en particulier en Flandre et à Bruxelles - les autorités locales font face à un défi majeur : fournir des logements compacts, durables et abordables, accélérer le transfert modal et des espaces publics verts et de qualité. Les administrations locales estiment qu'elles doivent redoubler d'efforts dans des domaines comme la production et la consommation d'énergie renouvelable et l'isolation des bâtiments. Les administrations locales ne jouent pas encore suffisamment leur rôle de levier en matière d'achats durables. Elles indiquent qu'il est nécessaire d'étendre la responsabilité des producteurs pour les produits polluants, notamment en ce qui concerne la pollution de l'eau. Selon les autorités locales, plusieurs défis persistent également sur le plan des soins de santé, de l'égalité et de l'inclusion.

Dans plusieurs cas, la diversité croissante entraîne des tensions. Les administrations locales n'ont pas encore atteint l'égalité des genres, puisque moins d'un bourgmestre belge sur cinq est une femme. La solidarité internationale et les dépenses consacrées à la coopération internationale sont remises en question, particulièrement en période de restrictions budgétaires et de besoins locaux urgents. Les autorités locales peuvent jouer ici un rôle d'exemple encore plus fort.



08

DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS

A mi-parcours de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2030, ce deuxième ENV ne sert pas seulement à identifier nos politiques inspirantes, mais également à souligner les défis. Ces défis peuvent aussi présenter des opportunités que nous devons saisir.

COVID-19

Le COVID-19 a eu un impact important sur la société, l'économie et la santé des Belges, y compris sur la santé mentale. La pandémie a également révélé les fragilités des systèmes de santé à travers le monde. La pandémie a ralenti la mise en œuvre des ODD au niveau mondial. Pour atténuer l'impact, les gouvernements belges ont mis en place des mesures pour freiner la propagation du virus, soutenir financièrement les personnes et les entreprises touchées, et renforcer les soins de santé. Ainsi, une campagne de vaccination efficace a été lancée qui a abouti à un taux de vaccination élevé.

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que les communautés vulnérables qui ont historiquement contribué le moins au changement climatique actuel sont touchées de manière disproportionnée. L'utilisation croissante des sols, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes sont les plus grands défis interconnectés avec la biodiversité en Belgique, ce qui compromet notre bien-être et notre santé malgré les traités internationaux et protocoles signés dans le passé. La biodiversité est essentielle pour notre bien-être et notre santé.

INCERTITUDE GÉOPOLITIQUE

L'agression russe contre l'Ukraine a provoqué une augmentation mondiale des tensions géopolitiques et une remise en question du cadre de coopération internationale. Combinés à ceux de la pandémie de COVID-19, les effets de cette guerre sur les chaînes d'approvisionnement et le prix des biens ont des conséquences dramatiques sur la fourniture énergétique et la sécurité alimentaire de millions de personnes.

INÉGALITÉS

La transition juste vers un développement durable constitue un défi pour la Belgique. Les différents gouvernements ont le devoir de ne laisser personne de côté et de prendre en compte les impacts sociétaux des transitions.

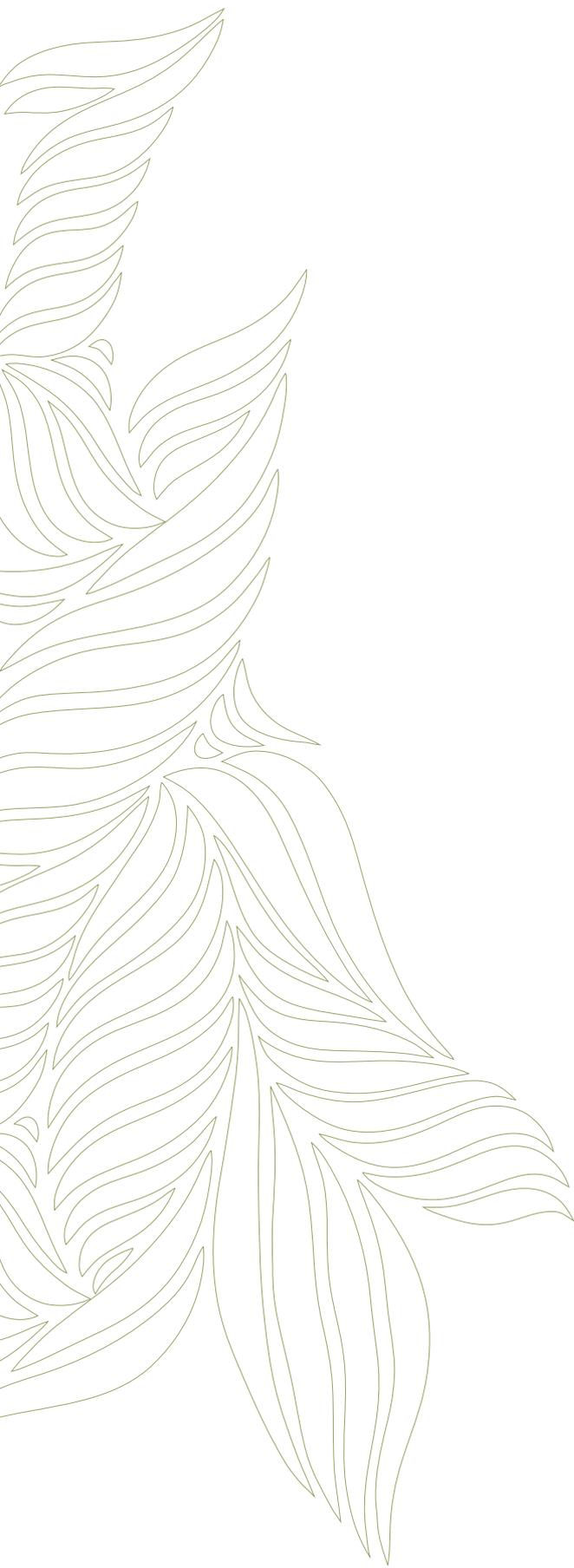
NUMÉRISATION

La révolution numérique s'est accélérée et entraîne notamment des changements sur le marché du travail, avec un impact sur la nature des emplois et des compétences requises. L'élimination de la fracture numérique est décisive pour la réalisation des droits sociaux fondamentaux et la mise en place de services publics plus forts et inclusifs. Par ailleurs, selon les Nations Unies l'usage croissant du numérique pose la question de ses impacts environnementaux et énergétiques.

EDUCATION

Bien que la plupart des indicateurs placent la Belgique au-dessus de la moyenne européenne, diverses études montrent que la qualité de l'enseignement est en baisse. Il existe des différences par communauté au sein de la Belgique, mais les trois communautés font des efforts pour renforcer la qualité de leur éducation.

09 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE



Entre 2017 et 2021, les dépenses belges pour la coopération au développement (APD) ont augmenté de 1,94 milliard d'euros à 2,19 milliards d'euros. Par rapport au revenu national brut de la Belgique, le pourcentage de l'APD a fluctué entre 0,41 % et 0,48 % au cours de cette période. Bien que relativement stable, ce taux demeure encore loin de l'objectif officiel de 0,70 %.

Le SPF Affaires étrangères et sa Direction générale Coopération au développement et Aide représentent 60 % des dépenses belges en matière de coopération au développement. Le reste des dépenses belges pour la coopération au développement est sous le contrôle des régions et d'autres services publics fédéraux.

Les dépenses pour la coopération au développement ne peuvent pas réduire à elles seules les inégalités ou améliorer le respect des droits humains dans le monde. La diplomatie, le commerce, l'agriculture, la migration, l'environnement et la sécurité sont autant de domaines qui ont un impact majeur sur le développement. C'est pourquoi toutes les autorités belges mettent en place des partenariats avec le secteur privé et le monde universitaire.

La Belgique est en outre favorable à un élargissement de la comptabilité statistique sensible au développement par le biais du Total Official Support for Sustainable Development, afin d'inclure d'autres sources de financement du développement durable, notamment les financements non traditionnels de donateurs, les investissements du secteur privé et la coopération Sud-Sud.

10

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le High Level Political Forum auquel cet ENV est présenté a lieu à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Jusqu'à présent, les efforts globaux se sont révélés insuffisants. Bien que la Belgique comme Etat fédéral parte d'une position privilégiée, en partie grâce à son cadre institutionnel solide pour le développement durable, elle doit également apporter des réponses.

La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement durable : Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable. Le changement climatique induit par l'homme a entraîné des impacts négatifs généralisés et des pertes et dommages associés pour la faune et les humains qui vont au-delà de la variabilité naturelle du climat.

Nous sommes à mi-parcours de l'Agenda 2030 et le temps presse. Cet ENV montre que tous les gouvernements en Belgique s'engagent à mettre en œuvre intégralement et dans les délais l'Agenda 2030 et que la participation active du niveau local est nécessaire pour la réalisation des ODD. La Belgique réaffirme sa détermination à poursuivre les 17 objectifs de développement durable à long terme et de manière intégrée et reconnaît que la réalisation de ces objectifs requiert la participation active de tous les acteurs de la société. La période de crises successives confirme la nécessité d'une approche systémique. Le développement durable nécessite une approche transversale et une vision à long terme.

Ce deuxième ENV illustre que les gouvernements en Belgique ont pris de nombreuses initiatives qui contribuent positivement aux ODD. Il reste néanmoins de nombreux défis. Les indicateurs montrent qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Les différents gouvernements, dans leurs compétences respectives, s'engagent à continuer et renforcer leur action en ce sens. La concertation entre les niveaux politiques et avec les groupes sociétaux est essentielle et sera donc poursuivie.

La Belgique reste fermement convaincue de l'importance du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur l'État de droit, principe fondateur des Nations unies. Seul le multilatéralisme nous permettra de trouver des réponses à long terme aux crises complexes d'aujourd'hui.



BACK TO THE TOP